

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 25 août 2025, à 20h00, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Richard Doyon, Xavier Bouhy et Éric Bélanger ainsi que madame la conseillère Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absente, madame Dany Plante.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation (R)
2. Adoption de l'ordre du jour (R)
3. Modification à la résolution 2025-08-194 – Octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres No. 24045-01 (SEAO) pour des travaux de réfection des collecteurs d'égout sanitaire Est et Ouest (R)
4. Période de questions (I)
5. Levée ou ajournement de la session (R)

2025-08-197

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2025-08-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Patricia Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-08-199

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2025-08-194 – OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES NO. 24045-

01 (SEAO) POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES COLLECTEURS D'ÉGOUT SANITAIRE EST ET OUEST

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans l'avant dernier paragraphe de la résolution, affirmant que le contrat est octroyé « conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt. »

ATTENDU QUE selon la lettre de promesse de subvention datée du 18 décembre 2023, le projet de réfection des collecteurs sera subventionné à 75% par le volet 2 du programme PRIMEAU 2023 ;

ATTENDU QUE la réserve financière aqueduc – égout - assainissement (compte grand livre 5914 000 000) est dotée de suffisamment de fonds pour payer la portion de 25% non subventionnée du projet ;

ATTENDU QUE l'avant dernier paragraphe de la résolution aurait dû se lire comme suit :

« IL EST PROPOSÉ par Madame Dany Plante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le mandat soit octroyé à Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 1 687 541,08 \$ taxes incluses qui sera subventionné à 75% par le programme PRIMEAU 2023 et 25% payé à même la réserve financière aqueduc – égout - assainissement (compte grand livre 5914 000 000). »

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier ladite résolution.

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'est venue du public.

2025-08-200

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
/Greffière-trésorière